

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

Haute-Garonne

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

De la commune **BARBAZAN**Séance du **05 mars 2013****Nombre de conseillers**

- en exercice	<b>10</b>
- présents	<b>7</b>
- votants	<b>7</b>
- absents	<b>3</b>
- exclus	<b>0</b>

L'an deux mille treize, le 5 mars à 19 heures 30.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. GALY Henri.

**Etaient présents : MM.**

Mmes STRADERE Michelle, LOMBARD Françoise, BOLEA Maryse, Mrs BRUNA Roger, MAURETTE Bernard, BOURELY Marcel  
Absents-excusés : Mme NOE Liliane, Mrs SIBRA Gérard, DELORT Thierry.

Date de convocation :

**28 février 2013**

Date d'affichage :

M. me STRADERE Michelle a (ont) été nommé(e)(s) secrétaire(s).

**OBJET**

REPAS DES AINES 2013

Le Maire fait part au Conseil Municipal que le repas des aînés a lieu le 3 mars 2013. Les conditions sont les suivantes :

- aux personnes du village de plus de 60 ans dans l'année, le repas sera gratuit.
- aux personnes plus jeunes souhaitant participer au repas, le montant sera de 17€, pour les enfants de 10 à 14 ans 10€, gratuit pour les moins de 10 ans.

Le repas préparé par le traiteur "Auberge du Brouquet" de Charlas et le vin mousseux (2€ la bouteille) sont pris en charge par la Commune. L'apéritif et l'animation sont offerts par Idéal 31, le gibier offert par l'association de chasse.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'appliquer les conditions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

SOUS-PREFECTURE

- 7 MARS 2013

SAINT-GAUDENS

Acte rendu exécutoire après le dépôt en  
Préfecture de Haute-Garonne  
le \_\_\_\_\_ et publication ou  
notification du \_\_\_\_\_

Le Maire,

Signature

